

15 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

DIDOT-BOTTIN

(Eurolist)

Par courrier du 13 novembre 2007, la société de droit luxembourgeois Yellow Grafton S.C. (1) (6, rue Adolphe - L-1116 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2007, le seuil de 5% du capital de la société DIDOT-BOTTIN, et détenir à cette date 51 243 actions et droits de vote DIDOT-BOTTIN représentant 6,00% du capital et 3,18% des droits de vote de la société (2).

Ce franchissement de seuil résulte des achats d'actions DIDOT-BOTTIN réalisés sur le marché par Yellow Grafton S.C. dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions DIDOT-BOTTIN (cf. notamment D&I 207C2409 du 5 novembre 2007). Il est rappelé que le premier jour de négociation suivant la clôture de cette offre, Yellow Grafton S.C. acquerra auprès de la Compagnie Financière Privée et Sopalia Compagnie Financière SA respectivement 533 144 et 181 538 actions DIDOT-BOTTIN, représentant 83,66% du capital et 88,23% des droits de vote de la société.

-
- (1) Détenue au plus haut niveau par Perella Weinberg Real Estate Fund I LP.
(2) Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions et 1 616 834 droits de vote au 24 septembre 2007.